



Communiqué

lundi 3 novembre 2008

L'Association Vélo salue la fermeture de la rue d'Alsace Lorraine aux véhicules à moteur... ...mais déplore le manque de concertation et l'obligation projetée pour les cyclistes de mettre pied à terre square de Gaulle

Depuis 18 mois que le projet de réaménagement de la rue d'Alsace Lorraine a été rendu public, **la position de l'Association Vélo n'a pas varié** : elle demande **l'interdiction de la rue aux véhicules à moteur** (excepté aux riverains, livraisons et taxis), et l'aménagement de la file automobile en **double-sens cyclable**, afin d'éviter les conflits avec les piétons.

L'Association Vélo a donc été heureuse d'apprendre par voie de presse la semaine dernière que la partie sud de la rue d'Alsace Lorraine sera fermée aux véhicules à moteurs (voitures et motos), à compter du 8 décembre, par des plots amovibles. Elle s'est aussi félicité de la décision de transformer la file automobile en double-sens cyclable, donnant ainsi plus de lisibilité à l'aménagement, et permettant d'éviter les nombreux conflits avec les piétons. Malheureusement, **cette décision forte n'a été faite qu'à minima**, puisque seule la partie sud de la rue est concernée, et que **la sortie du parking du Capitole ne sera pas inversée**, déversant en continu son flot automobile au carrefour entre la rue de la pomme et la rue d'Alsace Lorraine.

De plus, l'Association Vélo déplore **le manque de concertation de cette décision, puisqu'elle n'a pas été consultée. Quelques semaines après les assises de la citoyenneté**, et alors que la nouvelle municipalité met en avant sa volonté de mettre en place une véritable démocratie participative, ce choix est surprenant. Le réaménagement de la rue d'Alsace Lorraine, principale artère commerçante de la ville mais aussi axe de communication majeur pour les cyclistes, **ne concerne pas que les riverains et les commerçants** !

Pour ne rien arranger, le projet semble vouloir **interdire les cyclistes sur la section de la rue passant devant le square de Gaulle. Inapplicable**, cette décision serait de plus une **grave régression pour la circulation des vélos en ville**. Cette interdiction avait déjà été prévue dans le projet initial, et constitue la seule modification que l'ancienne municipalité avait accepté de prendre en compte, consciente de l'absurdité de cette décision. **La situation actuelle, où les cyclistes doivent rouler au pas et s'adapter au flux des piétons, est un bon compromis**. La rue d'Alsace Lorraine est un axe de transit indispensable pour les cyclistes qu'il est essentiel de préserver. **Imaginerait-on une ligne de bus où les passagers devraient descendre au beau milieu du trajet, faire 150 mètres à pied, puis remonter dans leur bus ?** C'est pourtant ce qui sera demandé aux cyclistes si cette interdiction venait à entrer en vigueur !

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.

L'Association Vélo demande donc que **l'ensemble de la rue d'Alsace Lorraine (parties sud et nord)** soit fermée aux véhicules à moteurs au moyen de plots amovibles, que la **sortie du parking du Capitole soit inversée** afin que les véhicules repartent rue Gambetta, et que l'axe de la rue passant devant le square de Gaulle soit **toujours autorisé aux cyclistes** avec consigne de **rouler au pas**.

Pour plus d'informations, contacter :

Florian JUTISZ ALBOUZE, président Association Vélo, tél : **06 67 72 57 89**

L'Association Vélo a pour but de développer et d'améliorer la pratique du vélo en agglomération. Depuis plus de 25 ans, ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus facile les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport utilisé quotidiennement par de nombreuses personnes et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation. L'Association Vélo adhère à la FUBicy (fédération française des usagers de la bicyclette, organisme national) et diffuse quatre fois par an un journal d'information.